



Lyon, le 12 février 2014

Contribution de la LPO Rhône à l'enquête publique sur le projet
de la ZAC de LYBERTEC

La LPO Rhône (1000 adhérents) a pour objet d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation.

Agréée au titre de la Protection de l'Environnement, la LPO Rhône dispose également de l'agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public délivré par le Ministère de l'Education Nationale et est habilitée à participer aux débats sur l'environnement dans le cadre d'instances départementales.

1) Une consommation d'espaces naturels à forte valeur écologique non compensée et irréversible

- Eléments de contexte

Le consensus est international : la consommation d'espaces naturels et la fragmentation des milieux naturels sont l'une des principales causes du déclin de la biodiversité. La Stratégie Nationale pour la Biodiversité fixe d'ailleurs comme objectif n°6 « la préservation et la restauration des écosystèmes et de leur fonctionnement ».

Le département du Rhône est concerné au 1^{er} rang (rythme d'artificialisation 1,6 fois supérieur à celui de la région Rhône-Alpes) à tel point qu'en mars 2011, le préfet du Rhône installait une Commission départementale de la consommation des espaces agricoles comme un nouvel outil de lutte contre l'artificialisation des terres agricoles.

Dans notre département, le fleurissement de ZAC (Communay, Pusignan, Les Olmes, Simandres, Dommartin etc.) participe activement à la régression de la biodiversité car ces ZAC sont très consommatrices d'espaces naturels et très impactantes sur l'environnement, alors que généralement elles génèrent peu d'emplois (exemple des plateformes logistiques).

Pourquoi alors que des friches, des zones industrielles abandonnées apparaissent un peu partout dans le département, ne s'attache-t-on pas à les redynamiser, à faire en sorte que des entreprises s'y réinstallent plutôt que de développer de nouvelles ZAC dont l'emprise sur les milieux naturels est irréversible ?

Pourquoi n'existe-t-il aucune stratégie (départementale, régionale) définissant les priorités d'ouverture, d'extension, de réhabilitation des ZAC ?

- Des milieux à forte valeur écologique

La ripisylve de la Mézerine, le réseau de haies, le milieu bocager, les mares et prairies humides témoignent de la qualité du milieu impacté par le projet de ZAC. Ces milieux abritent d'ailleurs une biodiversité élevée avec des espèces à forte valeur patrimoniale : l'Oedicnème criard, le Courlis cendré, la Chevêche d'Athéna, plusieurs espèces d'amphibiens (dont l'inventaire mériterait d'être complété).



Peu évident, malgré les progrès dans le domaine du génie écologique, de compenser une telle variété d'écosystèmes et de compenser les services rendus par les milieux en place : les prairies humides stockent l'eau en cas de crue et limitent les inondations, les haies servent aux déplacements de la faune, les prairies permanentes jouent un rôle de zone tampon etc.

La LPO Rhône estime que les mesures prévues ne permettent pas de compenser l'impact d'un tel projet et que certaines garanties ne sont pas fournies (acquisition de parcelles en mesures compensatoires, contrats avec le secteur agricole).

Par ailleurs, la LPO Rhône est sceptique sur la compatibilité de ce projet avec le SDAGE notamment sur l'aspect « zones humides ».

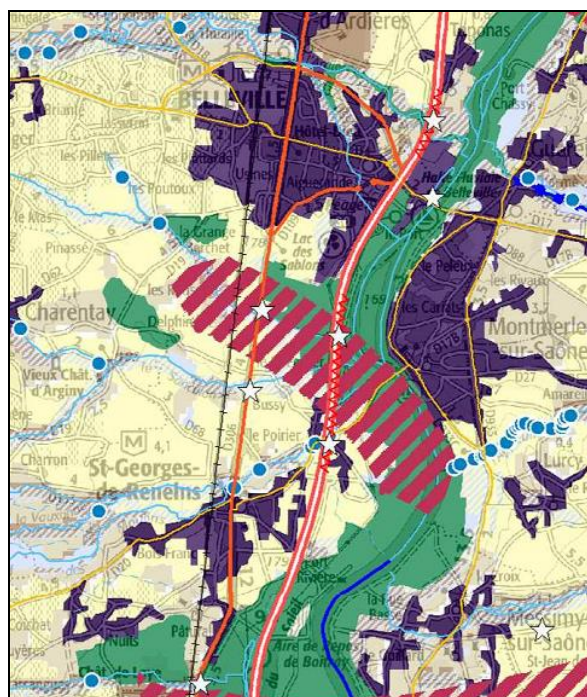
2) Une compatibilité avec le projet de SRCE peu évidente

La nécessité de préserver voire restaurer les corridors écologiques n'est désormais plus contestée et constitue même un axe prioritaire des politiques publiques environnementales.

Au niveau régional, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique était soumis à enquête publique en même temps que le projet de la ZAC de Lybertec.

Les collectivités territoriales ont dû se positionner en amont (fin d'été et début d'automne 2013).

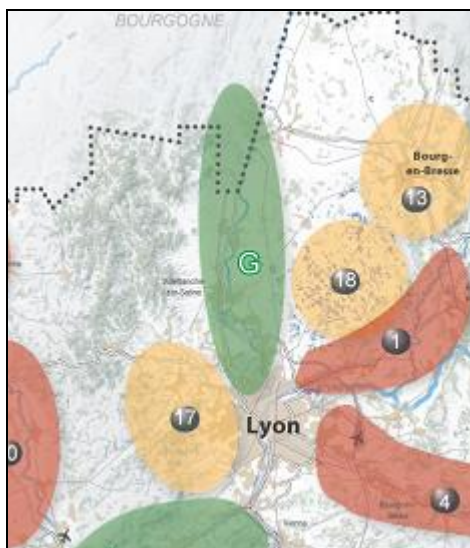
L'atlas cartographique du projet de SRCE fait ressortir au droit du projet de la ZAC de Lybertec : plusieurs réservoirs de biodiversité et un corridor d'importance régionale à remettre en bon état.



Dès lors la compatibilité du projet Lybertec et des équipements de voirie qui l'accompagnent avec les obligations liées au SRCE n'apparaît pas évidente.



A une échelle moins locale, on constate que la zone de Lybertec est incluse dans un secteur prioritaire d'intervention du SRCE : le corridor G du Val de Saône concerné par l'objectif 7.1 « soutenir les démarches et renforcer les démarches opérationnelles existantes ».



Là aussi le projet Lybertec n'apparaît pas être en cohérence avec ces objectifs de rétablissement de continuités écologiques.

3) Conclusion

Par la présente contribution :

- vu les incohérences relevées entre le projet et la volonté et les annonces politiques de réduire l'artificialisation des terres agricoles,
- vu l'incompatibilité de ce projet avec les objectifs de rétablissement de continuités écologiques,
- vu la difficulté voir l'impossibilité à compenser la disparition des écosystèmes complexes et des multiples services rendus par les milieux visés dans ce projet,

la LPO Rhône, non opposée au développement des activités humaines, souhaite affirmer son opposition au projet de la ZAC de Lybertec tout en demandant une politique globale concertée de l'aménagement du territoire ne mettant pas en péril les espaces agricoles et naturels.

Nous vous prions, Monsieur, d'accepter nos sincères salutations.

Pour la LPO Rhône
Sa présidente
Elisabeth RIVIERE